# Avis de convocation / avis de réunion

**FRUCTIRESIDENCE**

Société Civile de Placement Immobilier
Régie par la partie législative et réglementaire du Code monétaire et financier
Capital social : 31 087 000 euros – RCS Paris 515 392 512
Siège social : 22 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS

---

**AVIS DE CONVOCATION**

Les Associés de la Société Civile de Placement Immobilier **FRUCTIRESIDENCE** sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire**, **le mercredi 20 juin 2018 à 14 heures** au siège social de la société situé 22 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après. A défaut de quorum, les associés sont informés que l'assemblée générale, sur seconde convocation, se tiendra le mercredi 27 juin 2018 à 14 heures au siège social :

1. Lecture des rapports de la Société de gestion, du Conseil de surveillance, du Commissaire aux comptes et examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017.
2. Affectation du résultat et distribution des bénéfices.
3. Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux comptes relatif aux conventions soumises à l'article L214-106 du Code monétaire et financier.
4. Approbation de la valeur comptable déterminée par la Société de gestion à la clôture de l'exercice.
5. Présentation de la valeur de réalisation déterminée par la Société de gestion à la clôture de l'exercice.
6. Présentation de la valeur de reconstitution déterminée par la Société de gestion à la clôture de l'exercice.
7. Quitus à la Société de gestion.
8. Nomination de membres du Conseil de surveillance.
9. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales

---

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de gestion, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2017.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition du résultat de 715 588,33 € telles qu'elles lui sont proposées par la Société de gestion.
En fonction du montant distribuable qui s'établit à 732 467,14 € compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent qui s'élève à 16 878,81 €, elle convient de répartir aux associés une somme de 724 327,10 €, somme qui leur a déjà été versée sous forme d'acomptes et de décider d'affecter au report à nouveau la somme de 8 140,04 €.

En conséquence, le dividende unitaire revenant à chacune des parts en jouissance est arrêté à 23,30 €.

**TROISIÈME RÉSOLUTION**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport du Commissaire aux comptes concernant les conventions soumises à l'article L214-106 du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve, telle qu'elle a été déterminée par la Société de gestion, la valeur nette comptable qui ressort à 34 708 159,44 €, soit 1 116,48 € pour une part

**CINQUIÈME RÉSOLUTION**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de gestion de la valeur de réalisation qui ressort à 32 436 342,23 €, soit 1 043,41 € pour une part,

**SIXIÈME RÉSOLUTION**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de gestion de la valeur de reconstitution qui ressort à 38 422 015,33 € soit 1 235,95 € pour une part.

**SEPTIÈME RÉSOLUTION**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne à la société de gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**HUITIÈME RÉSOLUTION**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des nouvelles dispositions de l'article 422-201 du Règlement Général de l'AMF et du nombre de postes à pourvoir au Conseil de surveillance (soit 10), décide, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la SCPI statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les 4 candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix :

| Candidats | Nombre de voix | Elu | Non Elu |
|---|---|---|---|
| Monsieur Jean-Pierre BOUSSIER (*R*) | | | |
| Monsieur François CLAIROTTE (*R*) | | | |
| Monsieur Guy GALLIC (*R*) | | | |
| Monsieur Eric SCHOTT (*R*) | | | |
| *(R) : Candidat en renouvellement - (C) : Nouvelle candidature* | | | |

Il est précisé que seront exclusivement prises en compte les voix des associés présents ou votants par correspondance à l'Assemblée. Par ailleurs, en cas de partage des voix, le candidat élu sera celui possédant le plus grand nombre de parts ou, si les candidats en présence possèdent le même nombre de parts, le candidat le plus âgé.

**NEUVIÈME RÉSOLUTION**
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

---

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**• Monsieur Jean-Pierre BOUSSIER**
Né le 24 juin 1950 à TERASSON (24)
Nombre de parts détenues : 13
Demeurant : La Picadière – Terme de Vermeil – 19600 SAINT PANTALEON DE L'ARCHE
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :
. Retraité

**• Monsieur François CLAIROTTE**
Né le 4 mai 1948
Nombre de parts détenues : 120
Demeurant : 213, rue du lieutenant Ehlé 54200 ECROUES
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :
. Retraité

**• Monsieur Guy GALLIC**
Né le 2 décembre 1951
Nombre de parts détenues : 48
Demeurant : 145 rue Anatole France 92290 Châtenay Malabry
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :
. Retraité/Consultant

**• Monsieur Eric SCHOTT**
Né le 17 mai 1974
Nombre de parts détenues : 80
Demeurant : 1 cour Rosa Bonheur 77600 Bussy Saint Georges
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :
. Responsable de la facilitation chez ODDO

---

*Pour avis, La société de gestion : AEW CILOGER*